

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

L'année 2021 a été à nouveau marquée par une succession d'évènements liés à l'évolution de l'épidémie de SARS-COV2, qualifiée d'urgence de santé publique internationale le 31 janvier 2020 par l'OMS. En France, un troisième confinement national a été décrété du 3 avril au 3 mai 2021 et l'état d'urgence sanitaire n'a pris fin que le 1 juin 2021. Cependant, la période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire était prévue du 2 juin 2021 au 31 juillet 2022.

Ces évènements n'ont pas manqué de perturber l'accès au droit d'asile et le fonctionnement du CASAM, en particulier dans ses interventions extérieures d'information.

Cette année a aussi été marquée par le déménagement du siège du CASAM du 21, rue du Languedoc à Metz Borny, après 13 ans, au 7, rue Clérisseau à Metz Queuleu, le 1 septembre 2021.

1) L'accueil et l'accompagnement administratif et juridique.

L'année 2021 a été marquée par une hausse de 7 % de la demande d'asile en France, passant d'environ 95 600 à 103 000 (demandes adultes sans dublinés), sans avoir encore atteint le nombre de 2019 (132 830).

Sur l'ensemble du territoire, les six premiers pays de provenance des primo-demandeurs sont l'Afghanistan, la Guinée, le Bangladesh, la Côte d'Ivoire et la Turquie. Les arrivées en provenance d'Albanie et de Géorgie ont baissé mais les demandes de réexamen ont progressé.

Le nombre de dossiers traités et de décisions prises a fortement augmenté (+55%); le délai moyen de traitement à l'OFPRA¹ est de 8,5 mois.

En 2021, le taux de protection final (après passage à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides² et recours à la Cour Nationale du Droit d'Asile³), a progressé. Le nombre de personnes protégées a dépassé 50 000 en 2021, ce qui est inédit. Le nombre de protégés dépasse vraisemblablement les 500 000 pour la première fois depuis la création de l'OFPRA !

En Europe, les décisions prises ont repris sans avoir encore atteint le niveau d'avant crise sanitaire, elles sont passées de 394 000 en 2020 à 535 000 en 2021 (il y en avait eu 762 000 en 2019). La France est devenu le premier pays d'accueil de DA (137 000), suivi par l'Allemagne (133 000) et l'Espagne (71 000), alors que l'Italie a repris sa politique d'accueil avec une hausse de 63 % (44 000 en 2021). Les taux de protection restent très différents.

En Moselle, les arrivées ont peu repris en 2021 ; il y a eu 2891 nouvelles arrivées en 2021 contre 2207 en 2020 (loin des 5812 de 2019) .

Cette situation a été concrètement perçue dans les permanences du CASAM, où l'activité en direction des demandeurs d'asile n'a pas repris. Cela a conduit les accueillants à répondre à de nombreuses questions en marge des procédures d'asile et à une réflexion sur de nouvelles missions.

En 2021, le CASAM a ouvert 296 nouveaux dossiers à Metz (211 en 2020, 526 en 2019) et 16 à Hayange (12 en 2020, 84 en 2019). Les nationalités les plus représentées sont l'Albanie, 65, suivie du Nigeria, 50, de la Géorgie, 20 et de l'Afghanistan, 18.

1 <https://www.ofpra.gouv.fr/>

2 <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/les-premieres-donnees-de-l-asile-0>

3 <http://www.cnda.fr/content/download/179248/1759184/version/1/file/Plaquette%202020.pdf>

Sur le plan qualitatif, le CASAM a repris l'instruction de certains dossiers de première demande d'asile cette année (75, surtout pour délais dépassés sans CMA) pour l'OFPRA et 43 recours auprès de la CNDA (baisse très nette due aux conséquences du recours non suspensif pour les demandeurs d'asile provenant de « pays d'origine sûrs » et à une orientation systématique des services de la SPADA vers les avocats), accompagnés des demandes d'aide juridictionnelle. Par ailleurs, le nombre, 161, (38 en 2020) de demandes de réexamen OFPRA a augmenté, du fait de la détérioration de la situation dans certains pays : Afghanistan, Guinée, Nigeria, ...

Depuis septembre 21, de nombreuses demandes de réunification familiale, en particulier pour les réfugiés afghans, sont traitées. Elles nécessitent des démarches complexes en direction des ambassades, de l'OFPRA et de la plate forme France-Visas...

Le nombre de personnes passées à l'accueil a dépassé 1000, soit une moyenne de 8 par permanence. Plus de 500 sollicitations par courrier électronique, hors demandes de rendez vous ont obtenu des réponses par notre messagerie, soit une dizaine par semaine en moyenne.

La préparation de dossiers de demandes de titre de séjour pour diverses raisons (médicales, vie privée et familiale, au titre du travail, titres de circulation, renouvellements, etc..) et des bilans de situations (hébergement, dublinés, compétences, réunification familiale, papiers divers, ...), ont également été réalisés. En particulier, les demandes d'admission exceptionnelle au séjour ont augmenté ; sur les trois dernières années, 26 situations de régularisations par le travail et 15 demandes de titre de séjour pour « vie privé et familiale » ont été suivies auprès du bureau de l'admission au séjour de la Préfecture de Moselle. La moitié d'entre elles ont abouti à l'obtention d'un titre de séjour, après des durées de procédure très longues (de 9 mois à 2 ans). De nombreux renouvellement en urgence ont dû être signalé pour éviter des ruptures de droits.

Les activités de service et d'orientation dans nos permanences, où l'on peut donner des réponses solidaires aux détresses subies par les personnes migrantes en situation précaire, restent irremplaçables.

2)Le fonctionnement.

Ce n'est qu'à partir de mars 2021 que l'ouverture au public de nos permanences s'est à nouveau réalisé, avec un accueil dans le hall de l'immeuble de Borny et des prise de rendez vous par téléphone ou messagerie électronique. Un « doodle » de disponibilité des accueillants a été proposé pour la gestion de la présence sur place. L'antenne d'Hayange a également repris ses permanences le jeudi matin sur RDV téléphoniques.

Toutes ces tâches ont été menées à bien par une douzaine d'anciens bénévoles, dont il faut saluer la ténacité, rejoints en cours d'année par six nouveaux, dont quatre sont demeurés fidèles et qui se sont réunis chaque mois en coordination. Après une participation réduite en début d'année (8 participants en moyenne de janvier à août, avec une visioconférence en avril), l'assiduité est redevenue importante les quatre derniers mois de 2022 (13 participants en moyenne de septembre à décembre). Les sujets abordés furent très divers: questions techniques d'organisation, préparation du déménagement, informations sur l'évolution des procédures, précisions juridiques, contraintes légales, échanges de pratiques, réflexions sur l'évolution des services au public accueilli...

Ces réunions de concertation mensuelles, qui se tiennent dorénavant chaque premier mardi du mois de 17h à 19h, ouvertes à tous les bénévoles accueillants et enseignants, constituent un moment d'échanges important qui permet la mise en commun des préoccupations de chacun, sans préalable, ni ordre, mais qui permet d'adapter les actions du CASAM en temps réel en fonction des propositions émises et, aussi, l'appropriation par chaque bénévole des décisions prises. Elles furent, dans cette période de crise sanitaire, d'une grande importance pour maintenir le suivi collectif des activités de l'association.

Le plan de formation des auditeurs - accueillants (piloté par le GISTI) a néanmoins pu se concrétiser en 2021 . Six personnes en ont bénéficié : sur le travail, l'asile, le droit des femmes et le droit des étrangers (5 jours).

Si le conseil d'administration reste l'instance décisionnelle, il prend en compte les propositions émanant des réunions de coordination, qui restent une garantie du fonctionnement consensuel de notre association.

Ainsi, au cours de l'année 2021, le CA s'est réuni 4 fois. La séance du 21 janvier 2021 a validé le plan de formation et décidé de la prise en charge discrétionnaire des timbres fiscaux. Celle du 12 mai a préparé les opérations de déménagement et a validé le nouveau contrat de location des machines avec Toshiba. La réunion du 13 septembre était consacrée à l'élection du nouveau bureau et à la redéfinition des permanences d'accueil. Elle fut suivie d'un pot d'installation pour les bénévoles. Celle du 15 décembre 2021 a permis de faire un premier bilan de l'accueil et des cours, mais aussi de préciser l'ordre de traitements des situations.

Enfin, nous avons diffusé trois lettres à nos adhérents et aux associations qui nous soutiennent et résumé, à destination de nos adhérents, les rapports d'activités de l'OFPRA⁴, de la CNDA⁵ et de l'OFII⁶.

3) L'enseignement du français, langue étrangère.

Après une année scolaire 2020 déjà très perturbée par la pandémie, nous avons repris les cours à la mi mars 2021 après le deuxième confinement qui avait débuté fin octobre 2020.

Donc de mars à juin 2021 les cours ont fonctionné sur les 3 sites avec les contraintes sanitaires : limite du nombre d'apprenants dans les groupes, port du masque pour les enseignants et les apprenants (ce qui est une difficulté supplémentaire pour l'apprentissage d'une langue).

La longue interruption des cours d'octobre 2020 à mars 2021 n'a pas permis d'inscription aux examens à la session de mai 2021.

L'année scolaire 2021/2022, en cours actuellement, se déroule de façon plus sereine. Mi septembre 2021, nous avons repris tous les cours sur les 3 sites avec la nouveauté des cours assurés dans nos nouveaux locaux. Ceux ci sont bien adaptés à nos cours mais la capacité des salles fait que l'on ne peut accueillir que 12 apprenants au maximum.

La fréquentation de septembre à décembre a été en dessous des capacités d'accueil et ce n'est que depuis janvier que celle ci s'est régularisée avec de grandes inégalités.

4 https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dactivite_2019.pdf

5 <http://www.cnda.fr/content/download/179204/1758937/version/2/file/RA2020-book.pdf>

6 <https://www.ofii.fr/rapports-activite/>

Rue Clovis, les 2 cours de 15 places du mardi, mercredi et jeudi sont toujours remplis (avec priorité aux apprenants inscrits avec une carte et ayant une fréquentation régulière). Beaucoup de personnes sont refusées à chaque séance.

Par contre sur les autres sites les cours moyens et confirmés ne font pas le plein, seuls les cours débutants sont complets (entraînant l'ouverture d'un cours supplémentaire le mercredi matin). De plus on constate sur le tableau joint que tous les inscrits ne sont pas tous présents à tous les cours.

Courant mars ont été faites les inscriptions au DELF (2 en A1, 17 en A2 et 11 en B1), les examens auront lieu les 18 et 19 mai.

- Fréquentation à Clérisseau et au Coetlosquet :

	Confirmés	Moyens	Débutants		Grands débutants	Total Période octobre 21 – avril 22
Coetlosquet	7 inscrits 5 présents	18 inscrits 12 présents				25 inscrits 17 présents en moyenne
Clérisseau	5 inscrits 4 présents	10 inscrits 7 présents	7 inscrits 5 présents	15 inscrits 9 présents	7 inscrits 5 présents	44 inscrits 30 présents en moyenne

- Fréquentation à l'Espace Clovis :

Année/Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
2020									115	104	covid	
2021	covid			8	37	73	64		58	101	139	96
2022	290	140	506	101								

Commentaires : L'année 2021 comme l'année 2020 a été impactée par la pandémie - baisse de la fréquentation et baisse du nombre d'intervenants.

D'avril à juillet 2021 nous avons repris contact avec les migrants et nous sommes montés lentement en gamme jusqu'en décembre avec l'aide de nouveaux intervenants en accueillant en moyenne 11,76 personnes par cours.

Depuis janvier 2022 nous avons retrouvé les effectifs des années passées et avons même été proprement débordés, avec une moyenne de 28,81 personnes par séance. Sur les premiers mois de 2022, nous avons accueilli 1037 personnes soit presque le double de toute l'année 2021 avec 576 personnes !

4) Les relations avec nos partenaires institutionnels.

Les relations cordiales de coopération ont été maintenues avec le Pôle Asile⁷ de l'AIEM et la SPADA de Metz. De nombreux échanges permettent la résolution de questions techniques et ont permis une meilleure orientation, quoique tardive, pour le traitement des recours.

Pour concrétiser notre changement de locaux, nous avons sollicité plusieurs rencontres avec les responsables de la municipalité au cours du premier semestre. Sans succès. Nous avons finalement rencontré M. Khalifé Khalifé, adjoint au Maire et Président du CCAS le 5 août. Les échanges furent

⁷ <http://www.association-aiem.fr/le-pole-asile/>

francs et cordiaux ; nous avons obtenu son engagement d'une aide financière conséquente pour faire face à nos dépenses de location du siège, en remplacement de la mise à disposition des locaux de la Ville à Borny.

Depuis mars 2019, la Préfecture a mis en place une boîte courriel dédiée au suivi des demandes déposées par les associations. Des rencontres se sont déroulées en mars et décembre 2021. Nous avons instruit près de quarante dossiers d'admission exceptionnelle au séjour. Malgré la lenteur de traitement dans les services (l'instruction dure de 9 à 18 mois !), une dizaine de décisions positives ont été obtenues. Néanmoins, les pièces à fournir pour une régularisation d'un « sans-papier » sont de plus en plus nombreuses et les décisions discrétionnaires positives du préfet restent difficile à obtenir, même si les critères réglementaires sont remplis. Depuis septembre, une réorganisation des services du Bureau d'admission au Séjour a eu lieu ; la situation devrait s'améliorer...

5) Les relations avec nos autres partenaires associatifs.

Les contacts sont restés fréquents avec la Fondation Abbé Pierre (FAP⁸) pour les questions relatives aux nouveaux locaux, la mise à disposition de la salle de réunion pour la tenue de nos réunions de Conseil d'Administration et les prescriptions à la Boutique Solidarité-Espace Clovis . Dans le respect des mesures sanitaires et en fonction de nos besoins, l'Espace Clovis a poursuivi la mise disposition gracieuse d'une salle pour nos cours de français, trois demi-journées par semaine.

Avec les associations du RESAM⁹, nous avons contribué au fonctionnement du comité de pilotage, du groupe « Culture-Insertion » (réunion en octobre) et du groupe « Migrants » (réunion en mars et novembre), en particulier en interpellant à nouveau le Préfet de Moselle sur les retards au renouvellement de titre de séjour et la difficulté d'accès aux services en préfecture.

Avec le groupes local de la CIMADE¹⁰, nous avons coordonné nos réponses aux situations de réunification familiales (en particulier pour les ressortissants afghans) et poursuivons des échanges fructueux.

6) Nos interventions extérieures.

a) Des présentations du CASAM :

- en vision-conférence à l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville¹¹, le 1 avril ;
- au Républicain Lorrain¹² le 30 juin;
- à Mme Hélène Zannier, députée de Moselle, le 9 août ;

8 <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/>

9 <http://www.reseau-solidarite-metz.org/Actualites.html>

10 <https://www.lacimade.org/>

11 <https://rejoins.afev.org/kaps/metz/>

12 <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-metz-et-agglomeration/2020/03/08/casam-se-battre-pour-la-dignite-des-exiles>

- à la PADEM¹³ (Programmes d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde) , avec qui nous partageons l'immeuble à Metz , le 21 octobre ;
- à la direction de Toshiba France, en visite dans nos locaux, le 24 novembre.

b) Des participations à des évènements :

- à la présentation du rapport sur le mal-logement¹⁴ de la Fondation Abbé Pierre en vision-conférence le 3 mars ;
- à la commission de financement de l'Entraide et Solidarité Protestante¹⁵ de Strasbourg (UEPAL) en vision-conférence le 8 mars ;
- à l'assemblée générale de la section locale Moselle Ouest du MRAP¹⁶ le 18 septembre ;

13 <https://padem.org/>

14 <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/26e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2021>

15 <https://fep.asso.fr/membre/entraide-protestante-de-strasbourg/>

16 <https://moselle-ouest.mrap.fr/>